



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Aménagements de voirie en vue d'insérer ou de de modifier un aménagement cyclable en site propre, constituant la Voie Lyonnaise 3 centre, sur les quais de Saône rive droite, entre le pont de l'île Barbe (Lyon 9ème) et le pont Kitchener Marchand (Lyon 5ème).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Métropole de Lyon

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 4 6 9 7 7 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

SACCO

Cécile

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. c) Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km.	Le projet porte sur l'amélioration des aménagements cyclables existants qui seront améliorés, pérennisés ou uniquement labellisés afin de garantir une piste bidirectionnelle continue sur l'ensemble du tracé. Le projet s'accompagne également d'améliorations sur les cheminements piétons. Le linéaire d'aménagement cyclable du présent projet s'étend sur 8,2 km.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'amélioration des aménagements cyclables existants qui seront ajustés, pérennisés ou uniquement labellisés, et sur la création d'une portion de piste cyclable afin de garantir un aménagement bidirectionnel continu sur l'ensemble du tracé.

L'itinéraire possède déjà des pistes cyclables (y compris transitoires) ainsi que des bandes cyclables et des couloirs mixtes bus - vélos.

Pour ce faire, les travaux impliquent de supprimer certaines voies de circulation et de présélection pour insérer un aménagement cyclable plus confortable, en cohérence avec l'augmentation du trafic cycliste.

Le projet s'accompagne également d'améliorations sur les cheminements piétons : reprise du revêtement de la promenade piétonne quai Paul Sédaillan entre le pont de l'île Barbe et la rue Antonin Laborde, l'ajout et l'amélioration de traversées piétonnes, la restitution d'un trottoir en fond de quai entre les pont Koenig et la Feuillée, ainsi que la végétalisation ponctuelle de pieds d'arbres sur les quais de Saône sont également prévus (essentiellement sur le quai Paul Sédaillan et sur le quai Fulchiron, en accompagnement des platanes existants).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs généraux du projet sont les suivants :

- Développer la pratique du vélo en améliorant ou créant des infrastructures dédiées ;
- Amélioration de la qualité de l'air, en lien avec la zone à faibles émissions ;
- Lutte contre les nuisances sonores dues au trafic routier ;
- Lutte contre la sédentarité ;
- Lutte contre les îlots de chaleur et amélioration du confort urbain par la végétalisation.

L'objectif est donc de garantir une piste bidirectionnelle continue sur l'ensemble du tracé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit des travaux d'amélioration, de pérennisation et de création de pistes cyclables.

Du nord au sud, les aménagements suivants sont envisagés (cf annexe 5) :

- pont de l'Île Barbe- rue A. Laborde : la piste cyclable transitoire sera pérennisée, le cheminement piéton sera amélioré et les pieds d'arbres seront végétalisés.
- rue A. Laborde - pont Mazaryk : la piste cyclable existante fera uniquement l'objet d'améliorations ponctuelles et sera labellisée.
- pont Masaryk - pont Clémenceau : la piste cyclable existante sera élargie, en réduisant la largeur de la chaussée.
- pont Clémenceau - pont Koenig : une piste cyclable bidirectionnelle sera créée coté Saône, en réduisant la largeur de la chaussée.
- pont Koenig - pont la Feuillée : la piste cyclable existante fera uniquement l'objet d'améliorations ponctuelles pour restituer un trottoir continu en fond de quai.
- pont de la Feuillée - pont Bonaparte : la piste cyclable existante sera élargie, en réduisant la largeur de la chaussée.
- pont Bonaparte - pont Kitchener Marchand : la piste cyclable existante sera uniquement labellisée.

Quelques travaux concernant des modifications de carrefours, des ajouts de traversées piétonnes sont envisagés afin de sécuriser les traversées des cycles et piétons. Enfin, le projet prévoit de végétaliser l'espace public quand cela est possible, notamment au pieds des arbres existants.

Le projet ne prévoit pas d'élargir les emprises de voiries existantes, ni en phase chantier ni en phase d'exploitation. Pendant la durée des travaux, la circulation sur les voies publiques sera maintenue, bien que réduite. Certains travaux nécessiteront la mise en place de sens uniques ou de fermetures nocturnes. Des déviations seront mises en place et un plan de communication riverains sera mis en oeuvre.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, les quais seront dotés sur la totalité de leur linéaire de pistes cyclables bidirectionnelles et continues.

Les travaux permettront également d'offrir des espaces plus confortables pour les piétons (accessibilité PMR, traversées piétonnes, etc.), et une part du linéaire sera végétalisé.

Ainsi, le projet permettra de favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, en encourageant les déplacements cyclables et piétons.

L'aménagement cyclable sera doté d'une signalisation lisible et adaptée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A ce stade nous pouvons identifier :

- Consultation des Architectes des Bâtiments de France (interface avec les périmètres de protection au titre des monuments historiques)
- RGE et ITE : les services du préfet seront saisis sur ce volet.
- Zones de présomption de prescription archéologique: la DRAC sera sollicitée

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Le linéaire d'aménagement cyclable du présent projet s'étend sur 8,2 km.	8200 ml 32 800 m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 4 ° 5 0 ' 2 3 " 2 Lat. : 4 5 ° 4 8 ' 1 3 " 0

Point de d'arrivée : Long. : 0 4 ° 4 9 ' 1 7 " 5 Lat. : 4 5 ° 4 5 ' 0 6 " 2

Communes traversées :

Lyon 9 (du pont de l'île Barbe), Lyon 5 (jusqu'au pont Kitchener Marchand)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU-H de la Métropole de Lyon (mise en compatibilité n°5 en date du 13 Juillet 2023)

Zonages : UCe1b, UCE3-p, URm1, UEi2, URc2, URi1b, URi2a, UL

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la ZNIEFF de type II "Val de Saône Méridional" qui concerne le cours de la Saône, ses annexes fluviales et sa plaine inondable et souligne l'importance des interactions biologiques existant encore dans la rivière, la prairie inondable et les divers espaces naturels périphériques. Le projet se limitant aux voiries aménagées des quais de Saône, il n'y aura pas d'interactions avec cette zone (cf. carte en annexes complémentaires)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes traversées ne sont pas des communes littorales.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) (2019-2023) de l'Etat dans le Rhône a été approuvé par l'arrêté préfectoral n°69-2020-07-09-010 le 09 juillet 2020. Le PPBE de la Métropole de Lyon a été approuvée par délibération du conseil métropolitain n° 2021-0849 du 13 décembre 2021.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve en partie au sein d'un site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco : - le site historique de Lyon (872) Au sein de nombreux périmètres de monuments historiques (cf. carte en Annexes complémentaires)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à proximité de la zone humide liée à la ripisylve de la Saône qui figure à l'inventaire des zones humides de la Métropole de Lyon mais il n'aura aucune interaction avec celle-ci, les travaux restant sur les quais de Saône aménagés (cf. carte en Annexes complémentaires).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Lyon 9 et Lyon 5 sont couvertes par le Plan de Prévention des Inondations (PPRI) Grand Lyon secteur Lyon - Villeurbanne. La majeure partie du projet est située en zone bleue à l'exception de la section entre le pont de l'île Barbe et le pont Schuman figurant en zone rouge. Il a été approuvé le 2 mars 2009.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de PPRT sur le secteur.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de quelques sites et sols pollués, cependant il n'y aura aucune interaction entre le projet et ces derniers. (cf. carte Annexes complémentaires) En cas d'excavation de terre, ces dernières feront l'objet d'analyses selon l'arrêté du 12/12/2014 (conditions d'admission des déchets inertes) afin de définir leur filière.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein du site inscrit du centre historique de Lyon (UNESCO) et à proximité du PSMV du Vieux Lyon. Les Architectes des Bâtiments de France seront consultés afin de définir un projet le plus qualitatif possible et s'intégrant parfaitement dans le contexte patrimonial du site. On rappellera que le projet consiste en des aménagements légers d'une voirie d'ores et déjà existante.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage" et est situé à 3,1 km à l'Est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de deux sites classés : l'île Barbe (Lyon 9) ainsi que la Place Bellecour (Lyon 2) mais reste à l'écart de leur périmètre.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement dans les eaux souterraines ou superficielles n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau sera réalisée sur le réseau d'eau potable métropolitain ou via des citernes de chantier.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucune modification ni aucun drainage des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de démolitions de voiries, trottoirs, etc. Les matériaux excédentaires seront valorisés au maximum ou gérés en tant que déchets dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La reprise du revêtement ainsi que la création de bordures nécessitera un apport de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enrobés et bordures seront composés en tout ou partie de ressources naturelles du sol et du sous-sol : dérivés pétroliers, roches (bordures, granulats, etc.), etc.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'a pas vocation à utiliser les ressources et équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement dans lequel le projet s'inscrit est urbanisé. La majeure partie de l'itinéraire cyclable est déjà existante et nécessite uniquement des aménagements légers (reprise de voiries, de trottoirs, signalisation etc.). Bien que s'inscrivant partiellement en ZNIF de type II, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause le corridor écologique lié à la Saône car il s'insère sur des secteurs de voiries déjà aménagées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage" et est situé à 3,1 km à l'Est du projet. Il n'y aura pas d'interaction directe avec ce site Natura 2000 étant donné la distance séparant le site Natura 2000 et le projet, ni d'interaction indirecte étant donné que le projet consiste en des aménagements légers de voiries existantes.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en milieu urbain dense, le projet n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques. On note toutefois la présence d'une canalisation de transport de gaz naturel au niveau du pont Kitchener Marchand (Lyon 5).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est exposé à : (cf. Annexes complémentaires) - un fort potentiel radon, - un risque d'inondation par débordement de la Saône de faible à fort, - un risque moyen de retrait-gonflement des argiles, - des mouvements de terrain par éboulement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouvant en bordure de route, il est soumis à des pollutions de l'air et sonores. Cependant, la conception du projet a pour but de diminuer ses nuisances en favorisant les modes de déplacements actifs.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase de chantier sera susceptible d'augmenter le trafic de poids lourds et d'engins de chantier pour la réalisation des travaux. La phase d'exploitation a pour vocation de favoriser les déplacements actifs, ce qui engendra une diminution du trafic routier.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase de chantier sera susceptible d'engendrer des nuisances sonores temporaires. L'aménagement favorisera les déplacements alternatifs et ainsi réduire les nuisances sonores à terme.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis à des nuisances sonores du fait du trafic routier en bordure de l'aménagement.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier est susceptible d'engendrer des nuisances olfactives très limitées. L'aménagement favorisera les déplacements alternatifs et ainsi réduire les nuisances olfactives à terme.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le projet a pour vocation de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Ce faisant, il permettra de réduire les nuisances olfactives liées aux véhicules.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier est susceptible d'engendrer des vibrations ponctuelles et temporaires. A terme, la réduction de l'emprise dédiée à la circulation motorisée permettra de réduire les vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être soumis à de faibles vibrations venant de la voie ferrée qui longe le projet du pont Georges Clémenceau à la limite communale de Lyon 9 ainsi qu'à proximité du pont Kitchener Marchand qui se situe non loin de la gare Perrache.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des émissions lumineuses, la phase travaux étant en grande partie réalisée en période diurne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les voiries concernées par le projet bénéficient déjà d'éclairage public.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides engendrés par le projet proviennent des eaux pluviales (eaux de ruissellement).
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au droit de voiries imperméabilisées équipées d'un dispositif de gestion des eaux pluviales.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent ne sera engendré par le projet à l'exception des eaux pluviales issues du ruissellement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet générera des déchets qui seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. La valorisation et la réutilisation des matériaux seront favorisées. Les déchets non réutilisables seront envoyés dans les filières agréées pour les déchets non dangereux, inertes et dangereux. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de déchets. Les voiries seront entretenues par les services de la Métropole.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans plusieurs périmètres de protection de monuments historiques et dans un site inscrit UNESCO. L'Architecte des Bâtiments de France sera consulté afin d'insérer au mieux le projet au caractère patrimonial du secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements s'insèrent en zone urbanisée et ne concernent aucun espace agricole ou boisement. Le projet permettra de faciliter les déplacements à vélo.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans le réseau des Voies Lyonnaises et consiste en la branche centre de la Voie Lyonnaise 3. Cette section de la Voie Lyonnaise 3 constitue un projet fonctionnellement indépendant au cœur de la ville centre, liée notamment à la constitution du réseau. En effet, la ligne 3 centre démarre à hauteur du pont de l'île Barbe (au croisement avec la Voie Lyonnaise 2 en direction du plateau nord puis de la Part Dieu), et s'arrête au droit du pont Kitchener Marchand (à la croisée des Voies Lyonnaises 8 et 11).

Comme convenu avec les services de l'État, les autres sections de la Voie Lyonnaise 3 (section nord et section sud), projets fonctionnellement indépendants, ont déjà fait l'objet de demandes d'examen au cas par cas spécifiques, en cours d'instruction

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est construit pour avoir des conséquences positives pour l'environnement et le cadre de vie des habitants. En effet, le projet vise à rendre les voies réaménagées plus urbaines et moins routières. L'apaisement des circulations permettra de réduire le bruit engendré par le trafic.

L'amélioration et la réalisation d'aménagements dédiés aux modes actifs permettra de favoriser les déplacements piétons et cycles sur des axes encore très routiers pour partie. Cela incitera certains à délaisser la voiture pour le vélo, et donc à réduire la pollution en ville.

Plusieurs mesures seront mise en place afin de limiter les impacts du projet, parmi celle-ci on retrouve :

- gestion des eaux pluviales en phase de chantier, notamment à proximité de la ripisylve de la Saône (balisage, précautions spécifiques en phase de chantier) ;
 - respect des préconisations réglementaires au regard du risque d'inondation figurant aux PPRI (remblais, clôtures...) ;
 - utilisation d'engins "verts" afin de réduire les émissions de polluants ;
 - utilisation d'un apport local de matériaux afin d'éviter d'alourdir le bilan carbone du projet ;
 - gestion des déchets de chantier.
-
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est implanté dans un environnement urbain d'ores et déjà aménagé. Il consiste uniquement en de légers aménagements de voirie afin d'intégrer une piste cyclable. A noter que l'assiette du projet n'envisage pas d'élargir l'emprise du domaine public de voirie. Il aura donc une faible incidence sur l'environnement.

Les enjeux environnementaux du secteur ont été intégrés dès les études de conception du projet, afin de les éviter et mettre en place les mesures de réduction des impacts potentiels du projet sur l'environnement (gestion des eaux pluviales, gestion des déchets, prise en compte du risque d'inondation...).

Ainsi, les incidences résiduelles du projet sur l'environnement sont jugées négligeables, voire positives au regard de la nature du projet qui permettra de réduire l'utilisation de la voiture à la faveur des modes actifs. Dès lors il est estimé que le projet peut-être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Cartographies des enjeux environnementaux à proximité du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SACCO

Prénom Cécile

Qualité du signataire Directrice adjointe Maîtrise d'Ouvrage Urbaine

À Lyon

Fait le 1 9 / 1 2 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

